

DECISION DG n°2013-309

Portant nominations à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 :
- VU la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé;
- VU le décret du 1er mai 2012 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- M. Maraninchi (Dominique);
- VU la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé;
- VU la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er}: La décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

I- Le 3^{ème} tiret de l'article 3 est rédigé comme suit :

«- Madame MOUAS (Houria) est nommée à compter du 17/07/2013, chef du pôle information des professionnels et du public »

II- II est ajouté un dernier tiret à l'article 13 rédigé comme suit:

« -Monsieur BENKEBIL (Mehdi) est nommé à compter du 17/07/2013, chef de pôle plateforme de réception et d'orientation des signalements »

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 17 JUIL. 2013

François HEBERT

Directeur général adjoint